



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 12/2014

**Concerne : Réfection et goudronnage d'un tronçon du chemin de Ballègue -
Demande d'un crédit de construction**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande de crédit d'un montant de CHF 240'000.-- (deux cent quarante mille francs) en vue d'un entretien routier au chemin de Ballègue.

1 Préambule

Le réseau routier de la commune subit les affres de notre climat, ainsi que d'un trafic en constante augmentation et doit être régulièrement entretenu. Les travaux dont il est question dans ce préavis concernent **le chemin de Ballègue**.

D'autres routes de notre commune méritent autant d'attention que le chemin précité, mais comme l'an passé, la Municipalité a décidé de ne pas entreprendre d'importants travaux sur des voies qui devront être ouvertes ces prochaines années pour des travaux de collecteurs ou d'autres services officiels.

2 Travaux projetés

Le tronçon concerné se situe entre le numéro 80 du chemin de Ballègue et la limite entre Epalinges et Lausanne.

Les lourds travaux entrepris sur une longueur de 210 m et une largeur moyenne de 6 m toucheront la fondation de la route. Ils comprendront le terrassement et l'évacuation des gravats, le coffre en grave d'une épaisseur de 50 centimètres, une couche de base en béton bitumineux d'AC T 22 N de 10 centimètres d'épaisseur et, enfin, la couche de roulement en béton bitumineux, plus couramment appelée tapis en AC 11 N.

Ces travaux nécessiteront la fermeture de la route pendant environ deux mois (selon les conditions météorologiques) et vont occasionner des modifications de circulation. Le transit par le Golf ne sera plus possible pendant la durée des travaux. Une signalisation avancée sera mise en place et les bordiers seront informés.

Le « pont » qui enjambe une des sources du Flon, donc la limite entre Epalinges et Lausanne, nécessite des travaux de soutènement. Ils seront réalisés en bois, à la demande de la commune de Lausanne, qui en partage les coûts à hauteur de 50 %. Une entreprise forestière sera mandatée pour exécuter les travaux.

./.



Une barrière en bois sera installée en remplacement de la barrière de chantier visible sur la photo.

Ce projet figure au plan des investissements pour l'année 2014, pour un montant de CHF 560'000.--. Le projet initial comprenait le goudronnage de tout le tronçon « Près-des-Bois – limite de Lausanne », mais des travaux de collecteurs seront nécessaires sur les 500 premiers mètres de ce tracé. La Municipalité a décidé de n'effectuer que les travaux qui seront définitifs, le reste de la route sera remis en état après comblement des fouilles qu'imposent les collecteurs.

Ce report de travaux entraîne la différence de montants entre le plan des investissements et le présent préavis.

Le tronçon concerné se situe entre le numéro 80 du chemin de Ballègue et la limite entre Epalinges et la ville de Lausanne (tracé en rouge).



./.

3 Planning

Ces travaux débuteront dès l'acceptation du présent préavis et dureront environ deux mois, soit de mi-septembre à la fin du mois d'octobre 2014.

4 Coût des travaux

Selon les devis établis sur base des offres d'entreprises rentrées, le coût des travaux se présente comme suit :

Installation du chantier	CHF	10'000.—
Réfection de la chaussée et pose d'un AC T 22 N	CHF	190'689.—
Signalisations	CHF	4'000.—
Paysagisme		
(stabilisation de la route à hauteur du pont)	CHF	13'000.—
Divers-Imprévus	CHF	10'000.—
 Total brut	 CHF	 227'689.—
Rabais 4%	CHF	9'107.55
TVA 8%	CHF	17'486.50
TOTAL TTC.	CHF	<u>236'067.95</u>
 <u>TOTAL ARRondi</u>	 CHF	 <u>240'000.—</u>

5 Aspects financiers

Ces montants figurent au plan des investissements. L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. Par ailleurs, ces réfections n'entraînent aucun coût supplémentaire sur le budget de fonctionnement.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 5'952.-- (calculée à 2.48 %).

6 Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 12/2014 du 11 août 2014,
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 240'000.-- (deux cent quarante mille francs) pour l'entretien du chemin de Ballègue, tel que présenté dans le présent préavis ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement ;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 11 août 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire-adjointe :

Maurice Mischler

Monique Andujar

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard